



Association pour la Taxation des Transactions Financières pour l'Aide au Citoyen

Groupe local Pays d'Aix

Maison des associations – 1 rue Emile Tavan

13100 – Aix en Provence

Site internet: www.local.attac.org/13/aix - mel: aix@attac.org

Banques solidaires, placements et financements alternatifs

*Ou comment placer son argent sans avoir mauvaise conscience
et sans soutenir aveuglément la spéculation financière internationale.*

Si les informations présentées dans ce document vont dans le sens d'une "bonne" utilisation de l'argent, nous ne devrions pas nous arrêter à ce point dans notre réflexion: en effet la capitalisation, même avec les meilleures intentions du monde, ne résout pas les problèmes d'inégalités. L'essentiel de l'argent qui se brasse échappe à ces mécanismes solidaires, et y échapperont toujours dans le système actuel du fait même du fonctionnement du milieu bancaire français.

En effet, pour ouvrir une activité financière, il faut une autorisation de la Banque de France. Or celle-ci demande impose que le capital de la société financière soit déposé dans ses coffres. D'un côté une banque, dont c'est la volonté, prête de manière éthique et transparente, mais de l'autre, la Banque de France peut utiliser le capital déposé à sa guise sans aucun contrôle.

Le premier client de la Banque de France est l'État; les parts sociales de ces banques éthiques peuvent très bien servir à combler les dettes du nucléaire français ou le déficit du Crédit Lyonnais, ou à garantir des exportations d'armes.

Pour échapper à cela il vaut donc mieux devenir acteurs de sa propre épargne et éviter, autant que possible, de passer par un organisme financier. C'est possible et à de multiples niveaux. Trois exemples:

- prêts familiaux ou amicaux, autorisés sans intérêts.

- SCI d'investissement dans un local d'association.
- GFA.

Il faut, avant tout, éviter de tomber dans le piège des placements totalement bidons qui sont présentés par les "grandes" banques comme "différents" ou "éthiques" - notamment dans le domaine de l'environnement - et qui se voudraient plus ou moins écologistes. Quand on rentre dans le détail des titres qui composent ces SICAV ou FCP on s'aperçoit qu'ils consistent, par exemple, à placer l'argent dans les stations d'épuration des compagnies de la gestion de l'eau pour lutter contre la pollution créée par ces mêmes compagnies. Certains titres servent dans le Tiers-Monde à des banques locales qui n'ont aucune démarche sociale ou environnementale précise. En cherchant bien on devrait même pouvoir trouver dans le maquis des soi-disant "bonnes" SICAV des actions qui font beaucoup pour la paix en favorisant l'armement. Fuyez ces placements !

Il importe donc, si vous avez un peu d'argent que vous souhaitiez placer d'une manière éthique, de vérifier que les SCAV et FCP proposées comme "éthiques" par les banques le soient réellement en demandant le détail des actions composant la SICAV ou le FCP.

Groupe ATTAC Pays d'Aix - Janvier 2000

Banques solidaires et financements alternatifs : une idée qui fait son chemin...

Il faut comprendre qu'il existe trois types d'outils financiers : **le capital-risque** qui permet de doter une entreprise en fonds propres, **les prêts**, et **les garanties de prêts**.

Chacun de ces organismes cités dans ce document est généralement spécialisé pour l'un ou l'autre de ces outils et par rapport à un public précis : projet individuel ou projet collectif, approche "insertion par l'économique" ou "développement durable" etc...

Tous ces organismes sont regroupés au niveau national par une tête de réseau qui s'appelle FINANSOL
<http://www.globenet.org/finansol/>

Pour y voir plus clair, le réseau EPICEA recense et explique toutes les initiatives de financements solidaires : <http://www.globenet.org/horizon-local/epicea/epicea.html>

GLOSSAIRE

Financement solidaire : Sous l'appellation financement solidaire, on trouve à la fois une collecte d'épargne et une utilisation de cette épargne pour le financement d'activités économiques et la création d'emplois. L'un ne va pas sans l'autre. L'argent qui est prêté, utilisé comme garantie ou investi dans de petites entreprises, doit au préalable être collecté.

Épargne solidaire : C'est une pratique "solidaire" de l'épargne. L'épargnant place son argent dans des produits financiers (FCP, SICAV, livret, ...) classiques à vocation solidaire : ils sont conçus pour permettre le financement d'organismes de solidarité nationale ou internationale, en particulier d'opérateurs financiers solidaires qui soutiennent des projets économiques par et pour des chômeurs et des personnes en difficulté.

Opérateur financier solidaire : C'est un acteur de terrain de la lutte contre l'exclusion. Il soutient les initiatives économiques par et pour des chômeurs et des personnes en difficulté qui souhaitent retrouver un logement ou un emploi, soit en étant embauché dans des structures d'insertion par l'activité économique, soit en créant eux-mêmes leur emploi par leur petite entreprise

Produit éthique : C'est un FCP (fonds commun de placement) ou une SICAV composés de valeurs boursières choisies selon des critères éthiques et/ou des orientations d'investissement volontaires. L'épargnant perçoit la totalité du rendement de son placement.

Produit de partage : C'est un FCP (fonds commun de placement) ou une SICAV dont une partie du rendement est donnée à des opérateurs financiers solidaires ou/et à d'autres organismes de solidarité nationale ou internationale. L'autre partie du rendement est capitalisée.

Le Label FINANSOL

Présentation

Le label Finansol, label pour le financement solidaire, porté par l'association Finansol est un signe de reconnaissance : il réunit sous une même bannière les produits d'épargne et les opérateurs de terrain tournés vers la solidarité au travers de l'insertion de personnes en difficulté. Ce label n'est pas attribué aux établissements financiers eux-mêmes mais aux produits particuliers dont ils assurent la gestion.

Objectifs

Le label finansol apporte un gage de transparence et d'efficacité au financement solidaire. Il est attribué pour deux ans. C'est un signe de reconnaissance et une marque de qualité dont les principaux objectifs sont :

1 / Apporter une garantie de transparence et d'efficacité à l'épargnant :

2 / Etablir une même caution éthique pour les différentes modalités de financement solidaire

3 / Promouvoir l'épargne et le financement solidaires :

Les critères d'attribution

- *Attribué à des opérateurs financiers solidaires, le label finansol atteste que :*

1 / ceux-ci consacrent l'essentiel de leurs ressources habituelles et des ressources nouvelles mobilisées grâce au label finansol, à des actions visant l'insertion économique de chômeurs et de personnes en situation d'exclusion notamment par la création de petites entreprises ;

2 / ils participent à l'instauration de conditions sociales respectueuses des personnes et de leur cadre de vie en France ou ailleurs dans le monde.

- *Attribué à des produits financiers à vocation solidaire créés et gérés par des établissements financiers classiques, le label finansol atteste que :*

1 / ces produits sont des produits éthiques et/ou de partage dont la finalité est de permettre l'insertion de chômeurs et de personnes en difficulté par la création de micro et petites entreprises et l'accès au logement ;

2 / les intentions des souscripteurs sont prises en compte par les gestionnaires.

Le label FINANSOL a été attribué pour la première fois le 12 mai 1997 aux lauréats suivants :

Pour les produits d'épargne solidaire :

- FCP Epargne Solidaire, FCP
- Faim et Développement,
- Livret NEF - Crédit Coopératif, gérés par le Crédit Coopératif;
- FCP Crédit Mutuel France Emploi, géré par le Crédit Mutuel ;
- FCP Epargne Solidarité Habitat,
- SICAV Eurco Solidarité, gérés par le Crédit Lyonnais ;
- FCP Insertion Emplois, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et distribué principalement par le Groupe des Caisses d'Epargne.

Pour les organismes financiers solidaires :

- ADIE, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (prêts à des RMIstes) ;
- Autonomie & Solidarité (société de capital-risque du Nord-Pas-de-Calais) ;
- Fédération des CIGALEs (clubs d'investisseurs orientés vers la lutte contre l'exclusion) ;
- FFA, association des Fonds France Active (caution auprès des banques) ;
- Fédération Habitat et Humanisme (réinsertion par le logement) ;
- Société financière coopérative de la NEF (prêts à des entreprises)
- SIDI, Société d'Investissement et de Développement International (création de sociétés financières de développement local à l'étranger)

Les placements et financements alternatifs

Organismes	Valeurs éthiques	Type de placement	Conditions du placement
Les "Cigale" Fédération des "Cigale" : 61, rue Victor Hugo, 93400 Pantin, tél-fax : 01 49 91 90 91	Environnement Exclusion/ Insertion Biens et services socialement utiles Epargne de proximité	Epargne mensuelle fixe en indivision (50 à 3000 F par mois)	Le capital d'une "Cigale" se constitue par des versements individualisés et mensuels de chaque membre. Lorsque cette cagnotte est suffisante, elle est investie en participations dans le capital d'entreprises, pour une durée de 5 ans, après décision des membres à la majorité qualifiée. Il y a un risque inhérent à l'aide au démarrage des sociétés. La Fédération des "Cigale" a mis en place un fonds de garantie pour limiter ces risques.
Les "Clefe"	Exclusion/Insertion Parité homme/femme Epargne de proximité	Epargne mensuelle fixe en indivision (300 à 500 F par mois)	Le capital d'un "Clefe" se constitue par des versements individualisés et mensuels de chaque membre. Cette cagnotte est placée sur des produits d'épargne jusqu'à ce qu'elle soit suffisante pour que le "Clefe" puisse décider d'octroyer les premiers prêts. Les projets sont analysés et suivis mais il y a toujours un risque de défaillance des entreprises. Un fonds de garantie a été créé pour limiter les pertes. La durée des prêts varie entre 2 et 5 ans.

Titres d'entreprises ou d'associations

Organismes	Valeurs éthiques	Type de placement	Conditions du placement
Entreprises cotées en bourse Pour plus d'informations sur ce type de placements s'adresser à la Commission des Opérations de Bourse (COB : Tour Mirabeau, 39-43, quai André-Citroën, 75739 Paris cedex 15, tél. : 01 40 58 65 65, fax : 01 40 58 65 00, minitel : 3615 COB), ou dans n'importe quel établissement bancaire. (il existe également des sites d'informations sur Internet http://www.greenmoney.com http://tbzweb.com/srinvest/index.htm	Dépend des objectifs et du comportement de l'entreprise	Action ou obligation (montant variable)	Les taux d'intérêt des actions et des obligations varient. Leurs valeurs fluctuent selon les cours de la bourse. L'achat ou la revente de ce type de titre peut être réalisé rapidement.
Associations Pour plus d'informations sur ce type de placements s'adresser à la Commission des Opérations de Bourse (COB : Tour Mirabeau, 39-43, quai André-Citroën, 75739 Paris cedex 15, tél. : 01 40 58 65 65, fax : 01 40 58 65 00, minitel : 3615 COB), ou dans n'importe quel établissement bancaire.	Dépend des objectifs de l'association	Obligation associative (1000 F en moyenne)	Les taux d'intérêt des obligations varient généralement entre 2% et 4,5%. Le placement n'est pas disponible pendant la durée de l'emprunt (souvent 6 mois).
Foncière Habitat et Humanisme 69, Chemin de Vassieux, 69300 Caluire, tél. : 04 72 27 42 50, fax : 04 78 08 94 60.	Exclusion Insertion	Action de la société (750 F)	C'est un placement immobilier qui garanti la valeur des actions. L'action n'est pas rémunérée. La cession demande un délai moyen de 3 mois.

Opérateurs financiers

Organismes	Valeurs éthiques	Type de placement	Conditions du placement
COFIDES Nord-Sud 4, rue Franklin, 93200 Saint-Denis, tél-fax : 01 49 33 00 51.	Exclusion/ Insertion Education/ Formation Nord-Sud	Part de capital (500 F) Compte courant solidaire (pas de montant minimum)	Le placement comporte des risques, mais les pertes éventuelles concernent uniquement l'apport en parts sociales, et non les comptes courants solidaires. Un intérêt pourra être servi aux parts sociales. Il est possible de revendre les parts (pas de durée minimum). Pour ouvrir un compte courant solidaire (durée minimum de 1 an), il faut posséder une part sociale. Les comptes courants solidaires sont rémunérés (3% en 1996), la part des ressources non utilisées est placée en Sicav monétaires.
SIDI 47, quai des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél: 01 40 46 70 00, fax: 01 46 34 81 18	Environnement Exclusion/ Insertion Nord-Sud	Action de la société (1000 F)	Le montant des actions ne varie pas. Le soutien financier du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement assure la sécurité de ce placement. L'action n'est pas rémunérée. La cession des actions demande un délai moyen de 1 mois.

Sociétés de capital risque solidaire

Organismes	Valeurs éthiques	Type de placement	Conditions du placement
<p><u>Autonomie & Solidarité</u></p> <p>81bis, rue Gantois, 59000 Lille, tél: 03 20 30 98 25 fax: 03 20 54 68 42.</p>	<p>Environnement Exclusion/ Insertion Biens et services socialement utiles Epargne de proximité (Nord-Pas de Calais)</p>	Part de capital (500 F)	<p>Les parts participent à la constitution du capital d'entreprises en création, il y a donc un risque de "perte" (correspondant au montant des parts achetées). Cependant les investissements ont toujours été rigoureux, et, la Sofaris et le Conseil Général du Nord ont consenti des garanties pour les participations d'Autonomie & Solidarité. Il est difficile de revendre les parts, celles-ci étant investies dans le capital d'une société en démarrage ou recapitalisée (durée minimum du placement : 4 mois).</p>
<p><u>Garrigue</u></p> <p>61, rue Victor Hugo, 93500 Pantin, tél-fax : 01 49 91 90 91.</p>	<p>Environnement Exclusion/ Insertion Biens et services socialement utiles Education/ Formation Epargne de proximité Nord-Sud</p>	Part de capital (500 F)	<p>Les parts servent à la constitution du capital d'entreprises en création, il y a donc un risque de "perte" (correspondant au montant des parts achetées). Sur 45 interventions, Garrigue a été confrontée à 10 dépôts de bilan d'entreprises soutenues. Les entreprises dans lesquelles Garrigue investit, sont conseillées et suivies. Il est difficile de revendre les parts, celles-ci étant investies dans le capital d'une société en démarrage ou recapitalisée.</p>
<p><u>Génération Banlieue</u></p> <p>61, rue Victor Hugo, 93500 Pantin, tél : 01 48 91 03 00 fax : 01 48 48 39 63</p>	<p>Exclusion/ Insertion Epargne de proximité</p>	Part de capital (500 F)	<p>Les parts servent à la constitution du capital d'entreprises en création, il y a donc un risque de "perte" (correspondant au montant des parts achetées). Chaque créateur d'entreprise est parrainé par deux personnes. Il est difficile de revendre les parts, celles-ci étant investies dans le capital d'une société en démarrage ou recapitalisée (durée conseillée du placement : 5 à 10 ans).</p>

Banques alternatives

Organismes	Valeurs éthiques	Type de placement	Conditions du placement
<p>NEF 114, boulevard du 11 novembre 1918 69100 Villeurbanne Tél : 0 811 90 11 90</p> <p>NEF-Paris, 13, rue Gassendi, 75014 Paris, tél. : 01 42 79 89 38, fax : 01 43 21 78 05.</p> <p>Caisse Centrale de Crédit Coopératif : 33, rue des Trois Fontanot, 92000 Nanterre, tél. : 01 47 24 85 76</p>	<p>Environnement Exclusion/ Insertion Biens et services socialement utiles Education/ Culture</p>	<p>Part de capital (200 F) Compte de dépôt à terme (2000 F minimum) Compte chèques NEF-Crédit Coopératif (500 F minimum) Compte sur livret NEF-Crédit Coopératif (1000 F minimum) Compte de dépôt et de partage NEF-Follereau (2000 F minimum)</p>	<p>Ces différents placements sont peu risqués car la NEF est affiliée à la Caisse Centrale de Crédit Coopératif. La durée minimum d'un placement dépend du type de produit. Certains placements sont rémunérés mais chaque épargnant a aussi la possibilité de faire don de tout ou partie des revenus de son épargne à la NEF. Dans le cas des comptes de dépôt à terme, l'épargnant peut préciser les domaines dans lesquels il souhaite que son argent soit investi. Pour assurer la liquidité du placement, une partie seulement des sommes déposées sur les comptes NEF-Crédit Coopératif sont à la disposition de la NEF (50% sur les comptes chèques, 75% sur les livrets).</p>
<p>Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais 15, Grande Rue, 59100 Roubaix</p> <p>Autonomie et Solidarité: 81bis, rue Gantois, 59000 Lille, tél : 03 20 30 98 25, fax : 03 20 54 68 42).</p>	<p>Environnement Exclusion/ Insertion Biens et services socialement utiles Epargne de proximité</p>	<p>Parts de capital (100 F) Quatre comptes à terme existent pour affecter l'épargne soit : - à la création d'emplois - au développement en milieu rural - à des associations - pour ces 3 affectations (1000 F conseillé)</p>	<p>Comme la NEF, la Caisse Solidaire est affiliée à la Caisse Centrale de Crédit Coopératif. Par ailleurs, une partie des risques est garantie par des organismes de caution. Quatre comptes de dépôt à terme permettent à l'épargnant de choisir le domaine dans lequel son argent va être utilisé. Les parts de capital ne sont pas rémunérées. La durée minimale du placement sur un compte à terme est de 2 ans et l'épargnant peut céder une partie des intérêts à la Caisse Solidaire.</p>